

LES ÉTUDIANTS À LA ROCHELLE

Juillet 2011



Conscient de l'importance que représente l'enseignement supérieur à La Rochelle, le Conseil de Développement a voulu se pencher sur le monde des étudiants.

Les nombreuses données chiffrées que présente ce rapport a entre autre pour objectif de montrer aux élus et à l'ensemble de la population de notre territoire que tous ces jeunes qui constituent le terreau vivant de notre agglomération de demain ont besoin d'être reconnus et d'être totalement intégrés à la vie locale.

*Guy Chézeau
Président du Conseil de développement*

Rapport adopté à l'unanimité par le Conseil de développement le 5 juillet 2011

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Sommaire

Introduction	page	6
Méthodologie	page	6
1 Les études et le devenir des étudiants	page	7
a. Effectifs 2010-2011	page	7
b. Origine des étudiants	page	7
c. Taux de réussite	page	9
Synthèse	page	10
2 Aide financière aux études	page	11
a. Budget	page	11
b. Bourses	page	11
3 Aide scolaire aux études	page	12
Synthèse	page	12
4 Vie quotidienne	page	12
a. Hébergement	page	12
Synthèse	page	13
b. Transports	page	13
Synthèse	page	14
c. Loisirs, culture et engagement des étudiants	page	14
Synthèse	page	14
d. SIUMPPS	page	14
Synthèse	page	15
5 Étudiants étrangers	page	15
Synthèse	page	16
6 Innovation et philosophie des établissements	page	16
Conclusion	page	17
Propositions	page	17
Ce qui manque	page	17
Annexes	page	18
Liste des principales abréviations	page	18
Composition du groupe de travail	page	18

Les étudiants à La Rochelle

Rapporteur Pierre FAUCHER

INTRODUCTION

LA RÉFLEXION sur le fait social lié à l'enseignement supérieur à La Rochelle a débuté après la parution d'articles de la presse régionale sur « La précarité des étudiants rochelais » (Sud Ouest 26 décembre 2009 et 21 janvier 2010). En fait en rencontrant des responsables de l'université dont le président, il est apparu que la précarité à l'Université de La Rochelle était marginale numériquement (douze étudiants en difficulté dont huit en grande précarité en 2009) et ne constituait pas une spécificité locale d'autant que le service social de l'Université de La Rochelle est performant. Néanmoins il semble que le nombre de boursiers y soit supérieur à la moyenne nationale.

Le sujet a été élargi à l'ensemble de la vie étudiante en ne s'intéressant qu'aux étudiants des trois établissements que sont l'Université de La Rochelle, l'École Supérieure de Commerce et à l'École d'Ingénieur en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI).

MÉTHODOLOGIE

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises entre le 16 décembre 2009 et le 18 novembre 2010. À l'occasion de ces réunions, il a auditionné les personnes suivantes :

- le 16 décembre 2009 : Joëlle BONNEVIN, Chargée de mission « Accompagnement social et santé » de l'ULR ;
- le 2 février 2010 : Gérard BLANCHARD, Président de l'ULR, Joëlle BONNEVIN, Nathalie LEROUX Assistante sociale à l'ULR ;
- le 18 février 2010 : Jean MATAS, Directeur du CLOUS ;
- le 22 avril 2010 : Anne AUBERT, Vice Présidente chargée de la réussite et de l'insertion professionnelle ancienne directrice de la Maison de la réussite et de l'insertion professionnelle, Marie-Christine LAFAYE, Chargée de mission Handicap, Joëlle BONNEVIN, Benoit CHARRUYER, étudiant et ancien membre du Conseil d'Administration, Betty CHEVRIER, étudiante et élue au Conseil d'Administration ;
- le 27 mai 2010 : Betty CHEVRIER ;
- le 16 septembre 2010 : Marie-Catherine LEBLANC responsable de la communication à l'EIGSI ;
- le 18 novembre 2010 : Daniel BAUDIN, directeur de la mission HUMACITE de l'ESC ;
- le 8 février 2011 : Joëlle BONNEVIN ;
- Le 10 mars 2011 : Daniel PEYRON, Directeur de l'École supérieure de commerce de La Rochelle ;
- Le 15 mars 2011 : Marie-Catherine LEBLANC.

Afin de conduire ses réflexions, le groupe a notamment pris connaissance des documents suivant :

- Note d'information 07-26. Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Rapport de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, 2008,
- Rapport de l'Observatoire des Formations, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante, 2009.

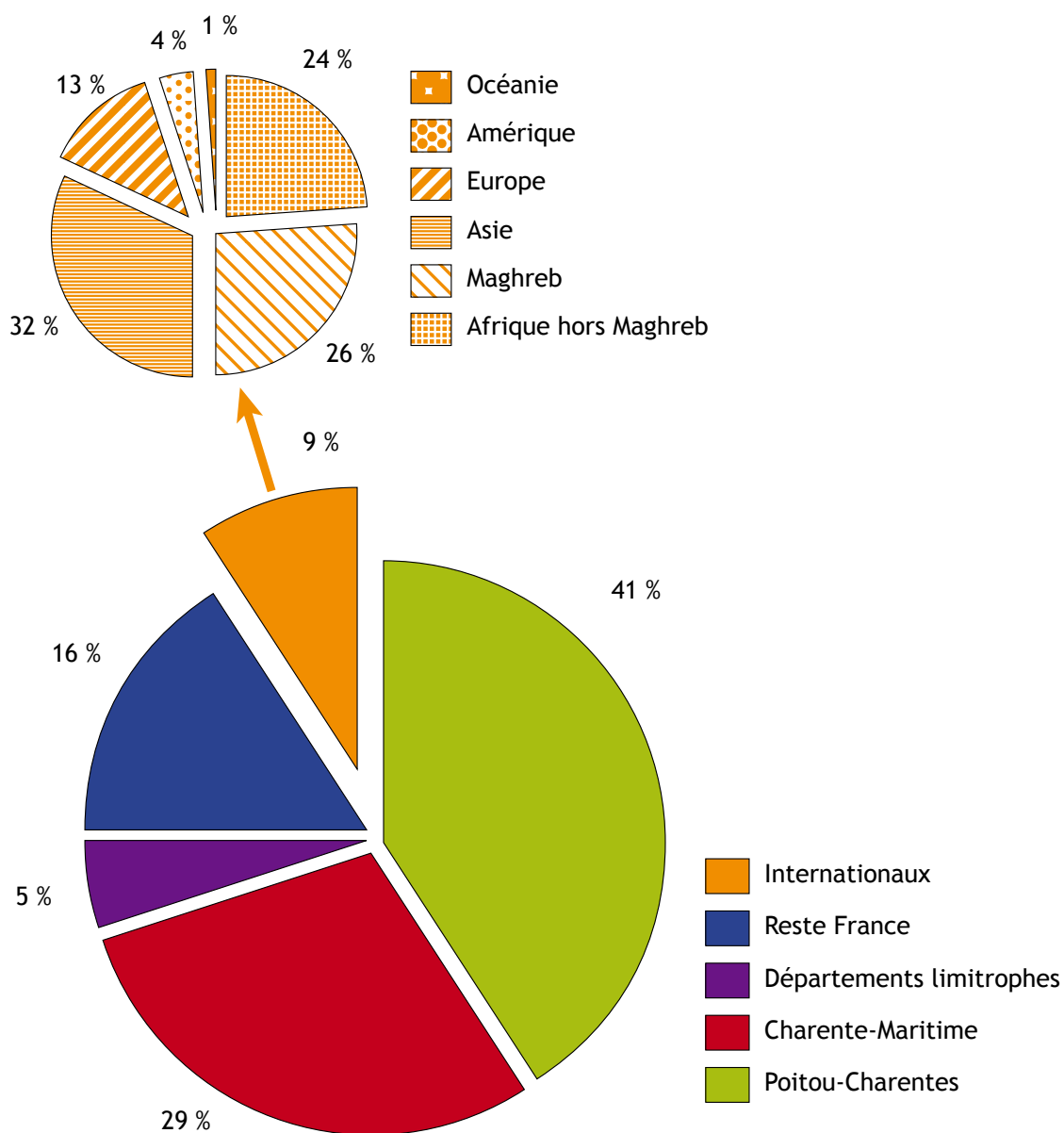
1. LES ETUDES ET LE DEVENIR DES ETUDIANTS

a. Effectifs 2010-2011

	ULR	EIGSI	ESC	TOTAL
Étudiants	7 444	720	2 580	10 744
Enseignants	471	34	73	1 772
Enseignants chercheurs		-	50	
Vacataires	740	220	184	443
Autres	368	-	75	
TOTAL	9 023	974	2 962	12 959

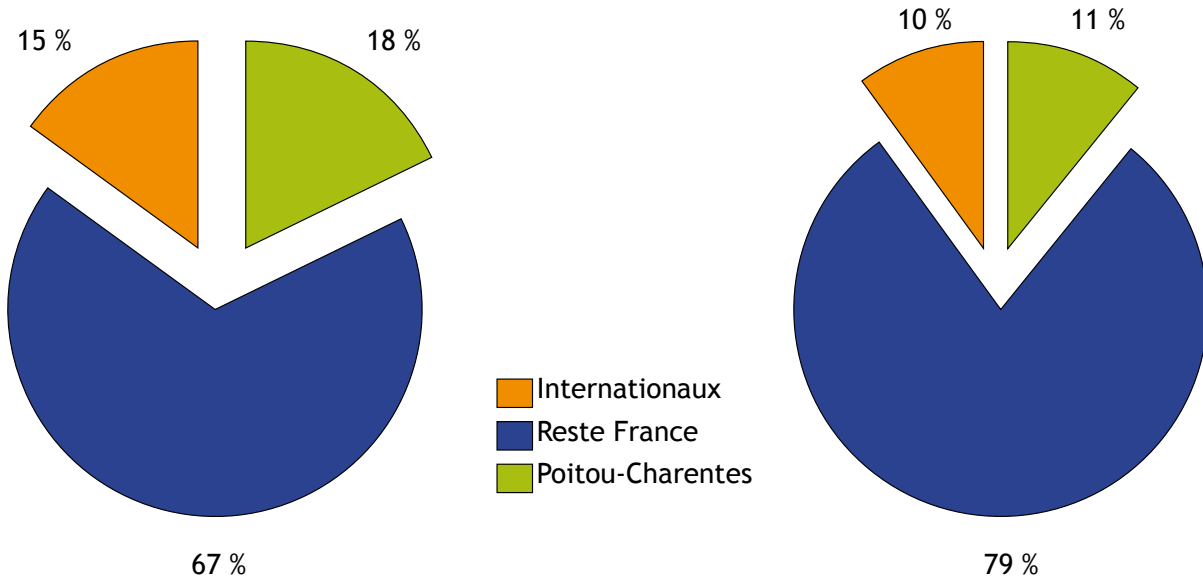
b. Origine des étudiants

Université de La Rochelle (source AERES) :



École supérieure de commerce :

EIGSI :

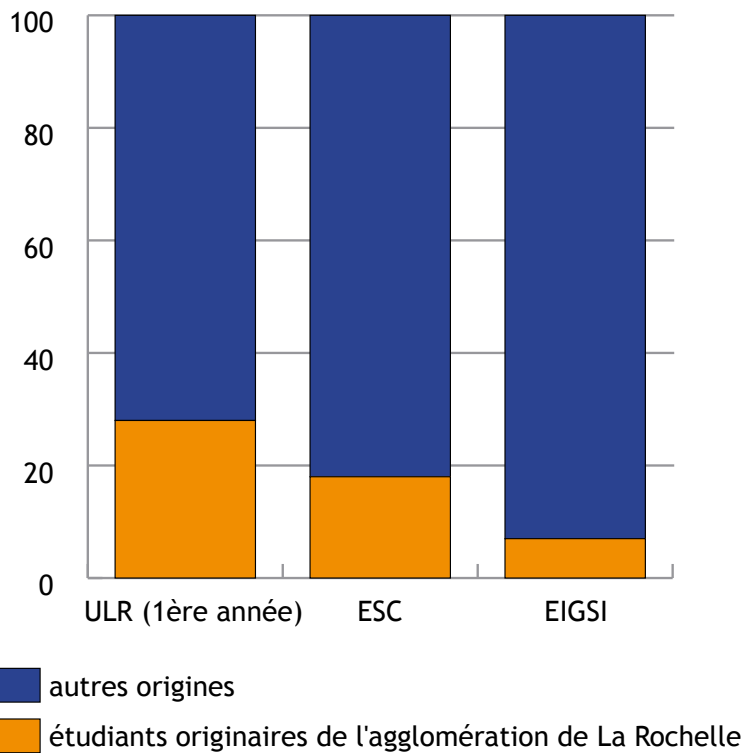


50 % des étudiants internationaux sont en formation initiale et 50 % en échange de six à douze mois.

En 2010, seulement 11,3 % des étudiants étaient originaires de Charente Maritime contre 20 % en 2009. Cette diminution pourrait être liée au fait que depuis 2010 le concours d'entrée est commun avec trois autres écoles (4 097 candidats).

- Étudiants originaires de l'agglomération de La Rochelle :

Part des étudiants originaires de la Communauté d'agglomération

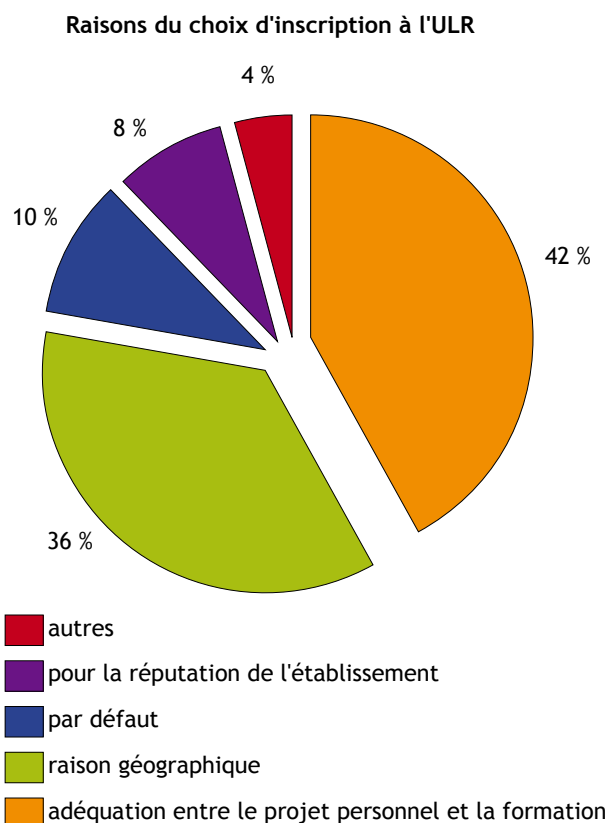


- Choix de La Rochelle

À l'inverse des deux écoles qui recrutent sur concours, l'inscription à l'Université de La Rochelle est libre.

L'EGSI recrute à travers un concours commun à quatre écoles.

L'école supérieure de commerce recrute à partir des classes préparatoires à HEC.



c. Taux de réussite

Pour l'Université de La Rochelle, le taux de réussite en première année (données 2008/2009) était de 76 % à l'IUT et 56 % en Licence générale. Ce taux de réussite est fonction du type de Bac. Les étudiants détenteurs d'un Bac général réussissent mieux que les détenteurs d'un Bac technologique et d'avantage encore que les titulaires d'un Bac professionnel qui est proche de 5 %. Le taux de réussite varie également selon la filière : L1 terre, environnement 25 %, lettres 72 %.

Pour l'École supérieure de commerce, en fin de première année, le taux de redoublement partiel ou total est de 10 % et le taux d'exclusion de 5 %. Pour les années suivantes, le taux de redoublement partiel ou total descend à 5 % et les exclusions sont très rares.

Pour l'EIGSI, le taux de réussite était en 2009 de 93,2 %. Il est descendu à 86,3 % en 2010.

Insertion professionnelle

Environ 30 % des étudiants prolongent leurs études en raison de difficultés à trouver du travail. Les salaires moyens à la sortie des études varient fortement en fonction du cursus suivi.

Deux ans après la licence 54 % des étudiants de l'Université de La Rochelle ont obtenu un emploi dont 31 % en contrat à durée indéterminée 23 % en contrat à durée déterminée, 17 % ont un emploi en poursuivant des études (données 2006/2007). 65 % des étudiants non réinscrits après la Licence poursuivent leurs études. Les revenus mensuels des étudiants sortant de l'Université avec une Licence sont très variables :

inférieur à 1 000 €	8,1 %
1 000 à 1 250 €	27,4 %
1 250 à 1 500 €	54,8 %
1 500 à 1 750 €	6,5 %
1 750 à 2 000 €	1,6 %
supérieur à 2 000 €	1,6 %

Au terme de la Licence Professionnelle (données 2006/2007), 19 % poursuivent leurs études. Parmi les autres 85 % ont obtenu leur premier emploi en trois mois ou moins. Trente mois après l'obtention du diplôme, 80 % exercent un emploi qui est stable dans 76 % des cas. Leur salaire moyen est de 1 620 €.

Après obtention du Master 2 Professionnel (données 2006/2007), 14 % poursuivent leurs études. Un premier emploi est exercé dans les trois mois dont 43 % à la suite de leur stage de fin d'étude. Dans les trois mois qui suivent le succès 86 % exerce un emploi et parmi eux 4 % poursuivent également leurs études. Leur salaire moyen est de 1 867 €

63 à 86 % des étudiants de l'École supérieure de commerce ont trouvé un emploi dans les trois mois suivant l'obtention de leur diplôme. 74 % des étudiants ont un contrat à durée indéterminée et 26 % un contrat à durée déterminée. Les étudiants ayant obtenu un niveau licence ont, pour 63 % d'entre eux, un emploi de cadre et 37 % un emploi non cadre. 11 % trouvent un emploi en Charente Maritime. Les secteurs d'emploi sont principalement le tourisme pour 29 %, le commerce et la distribution pour 19 %, l'industrie pour 14 % et la banque pour 12 %. Le salaire moyen annuel varie entre 24 500 et 38 600 €.

Six mois après le diplôme 100 % des élèves de l'EIGSI ont trouvé un emploi. Le stage de fin de cursus permet à un peu plus de la moitié de ces élèves de s'insérer professionnellement. Les secteurs d'emploi sont le transport pour 18 %, l'énergie pour 16 %, le BTP et la construction pour 11 %. Le salaire moyen annuel est d'environ 33 000 €.

SYNTHÈSE

- La population d'étudiants et d'enseignants (12 959) représente 8,8 % de la population de l'agglomération de La Rochelle, chiffre qu'il faut cependant relativiser par le nombre important d'enseignants vacataires (1 144).
- Les étudiants issus de l'agglomération sont 390 en première année à l'Université, 457 à l'École supérieure de commerce et 49 à l'EIGSI sur la totalité des effectifs.
- Le choix de La Rochelle se fait pour moitié sur la spécificité de l'établissement et pour moitié sur l'attractivité de la ville, sachant que le concours d'entrée de l'EIGSI est commun avec trois autres écoles (4 097 candidats) et celui de l'École supérieure de commerce avec HEC.
- Taux de réussite en fin de 1ère année à l'Université de La Rochelle est de 76 % pour l'IUT, où les étudiants sont sélectionnés sur dossier, et 56 % en licence. Il est en fin de cursus de 90 % à l'ESC (5 % d'exclusions), EIGSI 93,2 % en 2009, 86,3 % en 2010.
- Insertion professionnelle :
 - ULR : deux ans après la licence 54 % ont un emploi dont 31 % en contrat à durée indéterminée (salaire moyen annuel 13 000 €). Après la licence professionnelle, 19 % poursuivent leurs études ; trente mois après l'obtention du diplôme 80 % exercent un emploi qui est stable dans 76 % des cas (salaire moyen 1 620 €). Trois mois après l'obtention du Master 2 professionnel 86 % ont un emploi dont 4 % poursuivent également leurs études (salaire moyen 1 867 €) ;
 - ESC : 63 à 86 % des étudiants ont un emploi trois mois après le diplôme, dont 74 % en contrat à durée indéterminée (salaire annuel entre 24 000 et 38 600 €) ;
 - EIGSI : Six mois après le diplôme 100 % d'insertion (salaire annuel moyen 33 000 €).

2. AIDE FINANCIERE AUX ETUDES

a. Budget

Frais de scolarité

Les frais de scolarité de l'Université de La Rochelle sont de 202 € en licence, 262 € en master et 381 € en doctorat. Pour l'École supérieure de commerce, ils varient entre 5 390 et 8 750 € selon le programme suivi. Les deux premières années de l'EIGSI s'élèvent à 5 300 €, les trois années suivantes à 5 700 €.

Budget mensuel

Le budget mensuel moyen d'un étudiant à l'Université de La Rochelle est de 750 €. 36 % des étudiants ont une activité rémunérée pendant l'année Universitaire, occasionnelle pour la moitié. La moitié des étudiants ignore le dispositif d'aménagement des études. 69 % des étudiants ont occupé un travail d'été dont la moitié a touché plus de 1 500 €.

Selon l'enquête de l'OFIVE, 63 % des étudiants de l'Université de La Rochelle sont financés par la famille, 42 % vivent avec plus de 400 € et 23 % avec moins de 200 € par mois ; cependant il est difficile de définir s'il s'agit d'argent de poche ou non.

Un étudiant de l'École supérieure de commerce dispose d'un budget moyen de 1 100 €.

b. Bourses

Selon le **CROUS**, le taux d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur (échelon de 0 à 6 : 1 445 à 4 140 €) est de 40 % à l'**Université de La Rochelle** (la moyenne nationale 2006 était de 29,9 %), 20 % à l'**École supérieure de commerce** et l'**EIGSI**.

Il convient d'ajouter à ce dispositif les Prêts d'honneur, l'existence d'un Fond national d'urgence. Enfin, autre forme d'aide, les repas aux restaurants universitaires sont facturés à 2,90 € pour un prix de revient de 5,30 €.

Le montant des aides individuelles apportées par la **Région Poitou-Charentes** s'élèverai à environ 10 M €.

La **Communauté d'agglomération de La Rochelle** finance des stages de recherche en entreprise par le biais du dispositif PULPE.

La Commission sociale de l'**Université de La Rochelle** a attribué un montant de 128 545 € pour cinquante-cinq étudiants.

L'**EIGSI** estime que 10 % des étudiants ont un niveau social faible. Environ 30 % des étudiants ont contractés un prêt bancaire pour financer leurs études. L'école peut attribuer également une aide au-delà de la première année. Enfin, le **Conseil général de la Charente-Maritime**, à travers son dispositif « Ingénieur pourquoi pas moi », a attribué deux bourses en 2010.

L'**École supérieure de commerce** a mis en place un système propre à l'école en particulier une caution partagée sur les prêts étudiant (concerne moins de dix étudiants). La commission de solidarité, à laquelle participe la CCI, a octroyé à cinquante-cinq étudiants une aide de 500 à 2 000 €. L'école a également engagé une action de soutien au développement du tourisme en Algérie pour un montant de 25 000 €.

Les stages à l'étranger peuvent bénéficier de dispositifs Erasmus étude (aides de l'État et du Conseil régional Poitou-Charentes), Erasmus stage (aides de l'Union Européenne). Le Conseil régional intervient également au niveau des stages en entreprise. Par ailleurs, il existe un dispositif partenarial au niveau de la coopération franco-allemande.

3. AIDE SCOLAIRE AUX ÉTUDES

La Maison de la réussite mise en place par l'Université de La Rochelle intervient sur les orientations post Bac, les plans réussite en licence au cours des études, le bureau d'aide à l'insertion, la validation des acquis d'expérience, la formation continue et en alternance, le tutorat et l'acquisition des langues étrangères.

L'École supérieure de commerce privilégie le tutorat et un enseignement consacré au développement personnel.

L'EIGSI organise les études sous forme de groupe d'étudiants. Celui-ci étant constitué pour les cinq années du cursus.

SYNTHÈSE

Les aides financières dépendent de l'État surtout : CLOUS, du Conseil régional, du Conseil général, de la Communauté d'agglomération de La Rochelle et des établissements eux même qui sont très attentifs à faciliter les conditions d'admission et de scolarité comme l'orientation, le suivi personnalisé, le tutorat, le travail de groupe ou le développement personnel des étudiants.

4. VIE QUOTIDIENNE

a. Hébergement

Le CLOUS donne priorité aux étudiants boursiers. Il gère 712 logements :

- Résidence Anthinéa 300,
- Résidence Coureille 152,
- Résidence Ville en Bois 100,
- Résidence le Carrelet 160.

Une nouvelle résidence de 120 logements est en projet à échéance 2013.

L'ARPAE gère elle 640 logements.

L'École supérieure de commerce a mis en place un hébergement des étudiants étrangers chez l'habitant dans 147 familles. Elle est également en lien avec le CLOUS, les résidences privées, les agences immobilières et l'association CLLAJ.

L'EIGSI a signé une convention avec l'Office communautaire de l'habitat et réserve 144 logements dans la résidence les Argonautes qui sont attribués sur critères de revenus. Le loyer mensuel est de 222 € par mois. Le CLOUS réserve quinze chambres pour les étudiants marocains en stage pour une durée de deux ans et demi.

Selon l'enquête de l'OFIVE, un peu moins de la moitié des étudiants vivent en location seul ou en couple contre 31 % au niveau national, 18 % chez leurs parents et 3 % dans un logement appartenant à la famille, soit 21 % contre 42 % au niveau national, 14 % en résidence collective, contre 13,1 % au niveau national et 9,7 % en colocation. Toujours selon l'OFIVE, 36 % des étudiants enfants d'ouvriers, employés, agriculteurs sont en location seul alors que ce chiffre est de 47 % pour les étudiants enfants de cadre, artisans, techniciens. Ainsi, les enfants d'agriculteurs sont les plus nombreux à vivre en colocation.

Le loyer moyen pour une résidence universitaire est de 290 €. Dans le parc privé, il est de 380 € pour un étudiant seul et de 475 € pour un couple. La surface habitable est en moyenne de 21 m².

Un tiers des étudiants affirment avoir eu de la difficulté à trouver un logement. La proportion est la même au niveau national.

84 % des étudiants vivent sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

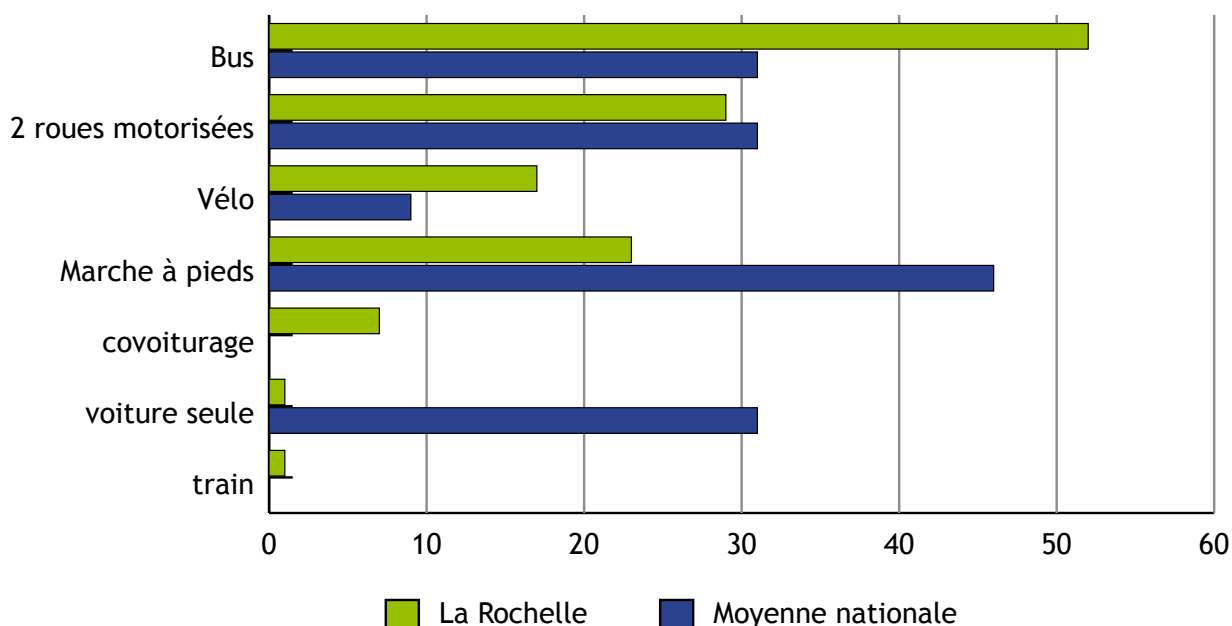
SYNTHÈSE

La très grande majorité, 84 %, réside sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle. Un tiers des étudiants a des difficultés à se loger. La loi de l'offre et de la demande favorise la cherté des locations. L'augmentation du nombre de résidences étudiantes est cependant de nature à diminuer la pression.

L'existence de deux structures telle que le CLOUS et l'ARPAE, poursuivant le même but pose question.

b. Transports

Il convient de rappeler que selon l'OFIVE, 61 % des étudiants résident à moins de quinze minutes de leur établissement contre vingt-et-une minutes en moyenne pour le niveau national. La répartition modale des moyens de transports des étudiants rochelais révèle des spécificités en comparaison avec les moyennes nationales.



L'École supérieure de commerce a conclu un accord avec la RTCR pour un élargissement des horaires de Bus en direction du campus. L'école a proposé 200 vélos en prêt à ses étudiants en 2010 et devrait doubler cette offre en 2011.

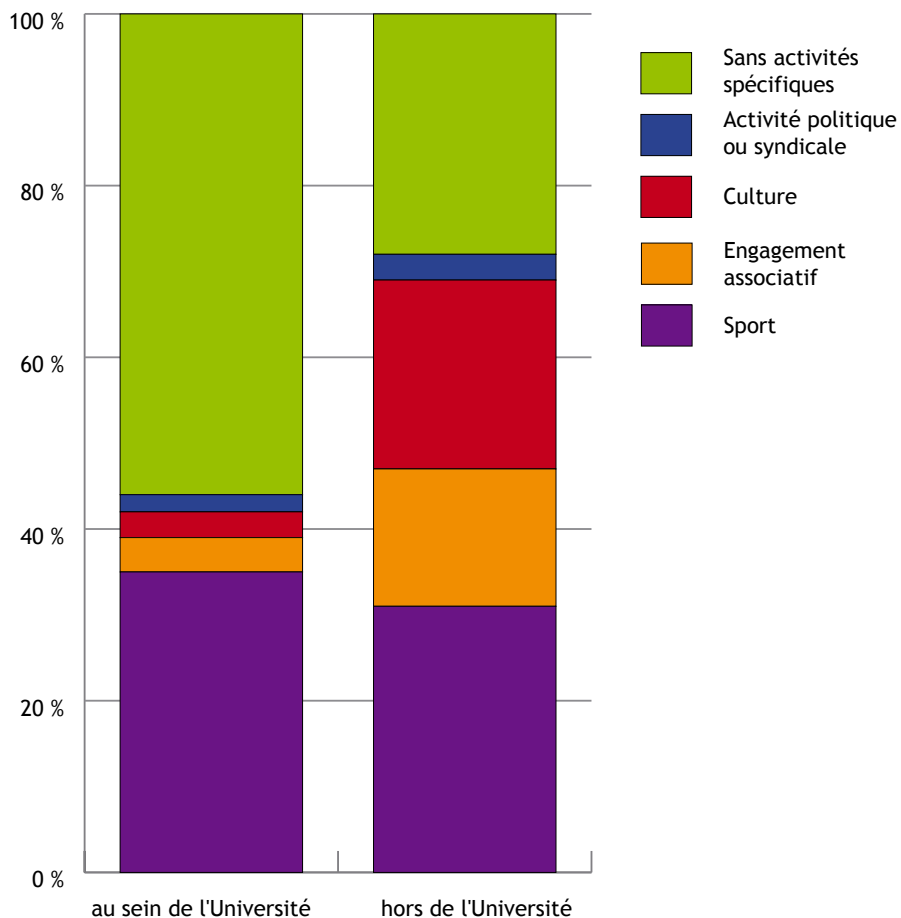
L'EIGSI également fourni un vélo à chaque étudiant et a négocié des tarifs préférentiel sur l'utilisation des bus.

SYNTHÈSE

Les transports en commun n'appellent pas de remarque. La fourniture de vélos par l'École supérieure de commerce et l'EIGSI est une démarche d'aide au transport en même temps que celle d'une éducation au respect de l'environnement.

c. Loisirs, culture et engagement des étudiants de l'Université

L'OFIVE met en évidence que 86 % des étudiants sont satisfaits de leur vie sociale. 63 % des étudiants fréquentent les cinémas et les soirées étudiantes.



Par ailleurs, 65 % des étudiants passent plus de deux heures devant la télévision, 55 % plus de deux heures devant l'ordinateur.

16 % des étudiants ont un **Pass culturel** alors que 20 % ignore l'existence.

SYNTHÈSE

Les trois établissements possèdent de nombreuses associations culturelles et sportives.

d Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)

L'Université de La Rochelle a mis successivement en place une commission sociale en 2006, une mission d'accompagnement social et santé en 2008.

Elle a signé une charte de la vie nocturne avec la Ville de La Rochelle, le CLOUS, les établissements de nuits, les mutuelles des étudiants et les associations d'étudiants. L'objectif de cette charte est une démarche de prévention concernant la santé des jeunes et favorisant la tranquillité publique.

Selon le SIUMPPS, 75 % des étudiants sont non fumeurs ; 86 % ont consommé de l'alcool dans le mois précédent et 11 % à plus de vingt occasions, ce dernier point ne concernant que les garçons. 15 % des filles et 11 % des garçons ne boivent jamais d'alcool.

En ce qui concerne la prise en compte des handicaps. L'Université de La Rochelle accueille :

- 15 handicapés moteurs,
- 19 maladie de longue durée,
- 16 dyslexiques,
- 6 déficients auditifs.

Elle travaille également à l'adaptation des locaux et des cours.

Entre 2008 et 2009, une augmentation du nombre d'étudiants suivis par l'assistante sociale a été constatée. Ceux-ci sont passés de 374 à 469 dont 150 étrangers contre 88 l'année précédente.

SYNTHÈSE

Le SIUMPPS de l'université a la particularité de posséder un poste d'assistante sociale ce qui n'est pas le cas de toutes les universités

5. ETUDIANTS ETRANGERS

L'Université de La Rochelle compte 985 étudiants étrangers, soit 13,1 % des effectifs ; environ 30 chercheurs. Elle a également accueilli 20 doctorants sur quatre ans.

Les échanges sont possibles mais insuffisamment visibles. Il n'existe pas d'étude précise actuellement à l'Université de La Rochelle sur la vie des étrangers. Un projet d'étude est actuellement en cours.

Les étudiants étrangers connaissent des difficultés financières fréquentes liées à la gestion des bourses par le pays d'origine. Ils connaissent également des difficultés d'installation à l'arrivée sur le lieu d'études en particulier du fait de l'absence d'un guichet unique.

L'EIGSI dispose d'une filiale marocaine EIGSICA à Casablanca : effectif de 104 étudiants dont les deux dernières années se passent à La Rochelle.

En 2010/2011, l'EIGSI accueille 30 étudiants. 15 sont logés au CLOUS et 15 dans la Résidence les Argonautes gérée par l'Office communautaire de l'habitat.

Au total 10 % des effectifs de l'EIGSI sont des étudiants étrangers.

Le stage hors de l'école obligatoire pour tous les étudiants se déroule sur douze semaines en 4^{ème} année et vingt-quatre semaines en 5^{ème} année dont obligatoirement trois mois à l'étranger. Il faut noter que ces stages sont financés par l'étudiant.

L'École supérieure de commerce compte 54 étudiants étrangers représentant 14,5 % de ses effectifs. La moitié fait partie d'un dispositif d'échange et l'autre moitié suit un cursus normal.

L'École organise un séminaire d'intégration de quinze jours consacré à l'apprentissage ou au perfectionnement du français. Un Bureau Des Internationaux est chargé de l'accueil, l'information et l'entraide.

Au cours du cursus, les étudiants doivent obligatoirement suivre une mission, Humacité, en général à l'étranger, d'une durée de trois à six mois. Les étudiants participent financièrement à hauteur de 750 €.

L'objectif de l'École supérieure de commerce est de passer de 14,5 à 25 % d'étudiants étrangers et de 30 à 50 % de professeurs étrangers.

SYNTHÈSE

La population des étudiants internationaux n'est pas encore totalement analysée, cependant les trois établissements ont pour objectif de développer le recrutement d'étudiants et de professeurs étrangers et d'accroître leur visibilité sur le plan international.

6. INNOVATION ET PHILOSOPHIE DES ETABLISSEMENTS

L'Université de La Rochelle

- Le projet d'Université se propose de « favoriser l'expression, l'engagement, l'ouverture et la santé du plus grand nombre d'étudiants à l'Université et sur le territoire »,
- La Maison de la réussite, créée en 2008, a pour but d'améliorer l'orientation après le bac et un suivi pendant l'année si nécessaire,
- Depuis 1993, l'Université a favorisé l'introduction aux langues étrangères. D'abord sous l'angle de simples traductions jusqu'à l'utilisation à l'oral et à l'écrit avant que cela ne devienne obligatoire pour l'obtention du Master,
- Une commission est en voie de création afin de développer le lien entre l'Université et les entreprises,
- L'informatique est très facilement accessible.

L'EIGSI

- La formation généraliste dispensée par l'École d'ingénieurs facilite l'insertion professionnelle,
- L'organisation pédagogique est fondée sur des projets en travail de groupe,
- Elle cultive un fort sentiment d'appartenance (notamment à travers l'association des anciens élèves). En mai 2011, l'EIGSI a fêté son 110^{ème} anniversaire auquel de nombreux anciens ont participé.

L'École supérieure de commerce

- L'école mise sur la recherche et l'enseignement sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,
- La mission HUMACITE a pour but de développer l'adaptabilité, le dépassement de soi, de cultiver l'humilité, le respect de l'autre et la solidarité. Ces valeurs facilitent l'employabilité tout en formant des citoyens.

CONCLUSION

La présence des étudiants à La Rochelle est une richesse, tant sur le plan humain en participant au rajeunissement d'une population parmi laquelle les retraités sont nombreux, que sur le plan économique, puisqu'ils représentent plus de 10 700 personnes.

Le dynamisme de cette population est parfois mal vécu par les plus âgés ce qui explique en partie la méconnaissance et l'indifférence de la population vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Le bilan très positif de la présence des étudiants dans notre ville rend très souhaitable une meilleure visibilité et une valorisation de leur image.

PROPOSITIONS

Les propositions du Conseil de développement sont finalement très limitées vis-à-vis de la Communauté d'agglomération et de ses compétences.

- Le Conseil de développement estime important de rester vigilant en matière de transport en commun quant à la desserte des sites universitaires même si les utilisateurs n'ont pas actuellement fait état de remarques particulières.
- Le Conseil s'interroge sur la partition en matière d'hébergement entre le CLOUS et l'ARPAE, ne serait ce que pour des questions de gestion.
- Le Conseil propose de favoriser le contact des étudiants avec le monde du travail dans un but d'insertion professionnelle.
- Le Conseil estime urgent de favoriser, en toutes circonstances, l'image des étudiants dans la ville (jeunesse, dynamisme, apport économique...).
- Le Conseil propose de multiplier les rencontres entre les étudiants et la population dans le but de favoriser la tolérance de l'exubérance des jeunes par une population vieillissante et ainsi mieux vivre ensemble.

CE QUI MANQUE

Le Conseil de développement estime que la connaissance précise de l'appréciation que fait la population de la présence des étudiants à La Rochelle est à explorer.

Il pourrait également être intéressant de recenser les anciens étudiants ayant créé une entreprise à la fois dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle et dans le département, ou s'étant intégrés dans une entreprise existante.

ANNEXES

Liste des principales abréviations :

- ARES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
ARPAE : Association Rochelaise pour l'Accueil des Étudiants
CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLOUS : Centres Locaux des Œuvres Universitaires et Sociales
EIGSI : École d'Ingénieur en Génie des Systèmes Industriels
EIGSICA : École d'Ingénieur en Génie des Systèmes Industriels de Casablanca
ESC : École Supérieure de Commerce
HEC : Hautes études de commerce
IUT : Institut Universitaire Technologique
OFIVE : Observatoire des Formations, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante
RTCR : Régie des transports communautaires Rochelais
ULR : Université de La Rochelle

Composition du groupe de travail :

- Marie-Dominique LEGOY,
- Catherine LEMASSON-LASSÈGUE,
- Alain AMAT,
- Jean BENHAMOU,
- Guy CHÉZEAU,
- Robert COLIN,
- Philippe DESCOUT,
- Pierre FAUCHER,
- Émile FERNANDEZ,
- Didier GENTY,
- Paul MARTINE.

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
BP 1287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09

www.agglo-larochelle.fr

conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr